

Contrat d'inscription 2019/2020

Nom		Sexe	M : <input type="checkbox"/> F : <input type="checkbox"/>
Prénom		Né(e) le / /
E-mail@.....	Licence	
Adresse Code postal Ville		
Tél	Dom / / / /	Port / / / /
Représentant légal	Nom prénom	Tel : / / / /	
	Nom prénom	Tel : / / / /	
Observations (médical ou autre) :			

- ✓ Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE.
 - Je souscris les garanties d'assurance individuelle du cavalier offertes par la licence FFE
 - Je souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Générali Pezant sur ma page cavalier sur ffe.com.
 - Je refuse l'assurance individuelle de cavalier de la licence FFE et je justifie être assuré(e) pour les dommages corporels ainsi que la responsabilité civile pour la pratique de l'équitation, auprès de :
(Le coût de l'assurance est compris dans le tarif de la licence, aucune réduction ne sera accordée en cas de refus de souscription de l'assurance).
- ✓ Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur applicable au sein de l'établissement.
- ✓ Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation.
- ✓ J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique de l'établissement et bénéficie directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.
- ✓ Je déclare accepter / refuser* l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres. *Rayer les mentions inutiles

Activités pour lesquelles je déclare m'inscrire ou inscrire mon fils ou ma fille (cocher les activités) :

Cours régulier (voir planning en annexe pour le choix du cours)

Groupe : Jour : Heure :

Forfait annuel Forfait trimestriel A la carte

Cours occasionnel (à la carte)

Stages de vacances : à définir selon programme de chaque vacance.

- ✓ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et notamment du fait que les sommes facturées restent dues même en cas d'arrêt de l'activité.

Fait à le/...../.....

Signature

Règlement intérieur

Article 1 : Organisation

Toutes les activités de l'établissement équestre ainsi que toutes les installations dont il dispose sont placées sous l'autorité d'Hélène et Christophe Giroud et par délégation des enseignants et personnels d'écurie.

Article 2 : Discipline

Au cours de toutes les activités, les cavaliers et leurs accompagnants doivent observer un respect strict des règles de sécurité fixées.

En tout lieu et en toute circonstance, les cavaliers et leurs accompagnants sont tenus d'observer une attitude respectueuse vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres préposés.

Article 3 : Sécurité

Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'établissement.

Les véhicules doivent être stationnés sur le parking du bas, l'accès au club est exclusivement piéton.

Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

Article 4 : Tenue

Les membres de l'établissement doivent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation.

Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN 1384.

Le port du protège dos est obligatoire pour les séances d'obstacles et de cross.

Le matériel prêté par le club doit faire l'objet de l'attention des cavaliers et être rangé correctement immédiatement après l'usage. Le club se réserve le droit de ne plus prêter de casque ou protège dos aux cavaliers peu soigneux.

Article 5 : Tarifs et modes de paiements

Les tarifs des différentes prestations sont affichés au club et consultables sur le site internet.

Les leçons réservées et non décommandées 24 heures à l'avance restent dues. Pour les cavaliers au forfait, les cours non pris sont perdus sauf en cas de report prévu à l'avance, et dans la mesure des places disponibles.

Les paiements acceptés sont : les chèques (débit immédiat ou différé), les espèces, les chèques-vacances et coupons sport.

Les sommes versées au titre des cartes de séances, des forfaits, ou autres prestations, ne sont pas remboursables. Causes de remboursement admises : déménagement à plus de 30 km, contrainte médicale de plus de 3 mois.

Article 6 : Reprises – Stages – Prise en charge des enfants mineurs

Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement équestre uniquement durant leur heure de cours, le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après. Pour les stages, les heures indiquées correspondent l'horaire d'accueil par les enseignants jusqu'à la prise en charge par les accompagnants.

En dehors de ces périodes, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal.

Les mineurs ne sont pas admis dans l'établissement en dehors des heures de présence des enseignants.

Les enfants mineurs doivent attendre le retour de leur accompagnant en restant auprès des enseignants : en aucun cas ils ne doivent attendre seul sur le parking, ou vagabonder dans le club.

Les cavaliers doivent attendre la présence d'un enseignant pour aller chercher leur monture.

Il est interdit de nourrir les animaux, aucune gourmandise ne doit être distribuée.

Article 7 : Application

En signant leur inscription à l'établissement, les membres reconnaissent formellement avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepter toutes les dispositions.

Dénomination des cours

Cours	Cavaliers concernés	Objectifs
4/6 ans	Enfants à partir de 4 ans révolus	Découverte du poney éveil psychomoteur
Poney 1	Enfants à partir de 6 ans révolus Et scolarisés en CP minimum	Initiation Passage du galop 1 (1 à 2 ans selon les enfants)
Poney 2	Enfants scolarisés en primaire Trot enlevé acquis	Perfectionnement des acquis Passage du galop 2 (1 à 2 ans selon les enfants)
Poney 3	Enfants scolarisés en primaire Aisance au Galop acquise	Stabilisation des acquis Renforcement de l'autonomie pour préparer le passage à grands poneys
Galops 1/2	Enfants scolarisés au collège Galops 1 ou 2	Préparation du galop 3 (1 à 3 ans selon les enfants)
Club 4	Enfants scolarisés au collège Galops 3 ou 4	Préparation du galop 4 (1 à 3 ans selon les enfants) Débuts en compétition Club 4
Club 3	Galop 4 acquis et débuté en compétition	Passage du galop 5 Préparation compétition Club 3
Club 2	Galop 5 acquis et expérience en compétition Club 3	Passage des galops 6 et 7 Préparation compétition Club 2

Planning semaine 2019/2020

<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>		<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Samedi</u>		<u>Dimanche</u>
					9h30 Poney 3	9h30 Club 3	cours le dimanche en fonction du calendrier
					10h45 4/6 ans	10h45 Galops 1/2	
						12h00 Club 2	
	14h Poney 2	14h Galops 1/2			14h00 Poney 2	14h00 Club 4	
18h Poney 2	15h15 Poney 1	15h15 Club 3		18h Poney 3	15h15 Poney 1	15h15 Galops 1/2	
18h Club 4	16h30 Poney 1	16h30 Club 4	18h Galop 1/2	18h Galop 1/2	16h30 Poney 1	16h30 Club 4	
19h00 Adultes	17h45 Poney 3	17h45 Club 2	19h00 Club 3	19h00 Club 2	17h45 4/6 ans	17h45 Club 3	

Extrait des tarifs 2019/2020

<i>Consultez le planning des cours</i>		Baby	Petits	Grands	Adultes
		4/6 ans	6/10 ans	11/18 ans	Nés en 2001 et avant
Licence Cotisation EGAE		30 €	30 €	30 €	41 €
Option Fidélité	Forfait annuel 35 cours	x	740 €	790 €	x
	1 cours en plus du forfait	x	21 €	22 €	x
	Carte 10 cours en plus du forfait	x	190 €	203 €	x
Option Régularité	Forfait 1° trimestre 14 cours	x	340 €	363 €	x
	Forfait 2° trimestre 11 cours	x	267 €	286 €	x
	Forfait 3° trimestre 10 cours	x	243 €	260 €	x
Option Liberté	Carte de 30 cours	x	x	x	840 €
	Carte de 20 cours	x	x	x	595 €
	Carte de 10 cours	255 €	275 €	293 €	315 €
	1 Cours	28 €	30 €	32 €	35 €
	Cours particulier ou 2 cours sur la carte	x	55 €	60 €	65 €

étudiants majeurs : 10% sur les cartes adultes

2° personne de la même famille :
10% sur la prestation la moins chère (forfait ou carte)

3° personne de la même famille :
20% sur la prestation la moins chère (forfait ou carte)

Famille nombreuse : nous consulter pour un devis
personnalisé.

Prestations forfaitaires proposées :

Option liberté :

Pour pratiquer l'équitation sans engagement, vous pouvez opter pour les cours à la carte, les cours particulier, les journées de stage pendant les vacances. Vous devez réserver à l'avance chaque prestation, sous réserve de place disponible. Le paiement est exigé à la réservation. Cette formule est la seule disponible pour les enfants de moins de 6 ans et pour les adultes.

Option régularité :

Pour les jeunes de 6 à 18 ans qui désirent avoir une place réservée dans le groupe de leur choix, l'inscription au forfait trimestriel leur permet de pratiquer une fois par semaine, hors vacances scolaires.

Cette formule bénéficie en moyenne de 15% de réduction par rapport au cours à la carte, ainsi que d'un tarif privilégié sur les stages.

Option fidélité :

Pour avoir l'assurance de bénéficier d'une place réservée dans le cours de son choix jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'inscription au forfait annuel offre en moyenne 15% de réduction supplémentaire par rapport à l'option régularité.

Conditions générales de vente

La licence fédérale est obligatoire dès l'achat d'une carte de 10 cours ou d'un forfait.

Les forfaits comprennent un cours par semaine dans un groupe défini, sur 35 semaines d'école, hors vacances scolaires.

Les cours sont assurés même les jours fériés.

En cas d'absence le cours est perdu, sauf si le secrétariat est prévenu la veille et sous réserve de place disponible dans un cours du même niveau dans la même période pour récupérer.

Pour une meilleure organisation, il est souhaitable de prévenir au plus tôt pour les changements de programmation des cours.

Pour le forfait trimestriel le nombre de récupérations est limité à 3 et elles doivent être effectuées avant la fin du trimestre en cours.

Pour le forfait annuel le nombre de récupération est limité à 10 et elles doivent être effectuées avant la fin de l'année, le samedi 30 juin.

Les activités proposées en dehors du planning de cours font l'objet d'une facturation supplémentaire.

Les cartes de cours sont valables 12 mois à partir de la date de facturation.

Les prestations doivent être réglées au moment de l'inscription.

Toute activité non décommandée la veille est due.

Les modes de paiement acceptés sont : espèces, coupon-sport, chèques-vacances, virements, chèques au comptant ou différés (nous consulter pour l'échéancier de paiement)

Les prestations facturées ne sont pas remboursables sauf en cas de déménagement à plus de 30km ou contrainte médicale supérieure à 3 mois.